

DECRET N° 95-45 du 20 FEVRIER 1995

Portant nomination au Ministère de  
l'Intérieur, de la Sécurité et de  
l'Administration Territoriale

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 91-269 du 3 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;
- SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 8 Février 1995 ;

DECRETE :

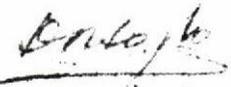
Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale :

- Directeur de Cabinet : Monsieur Parfait d'Assomption MEHOU
- Directeur Adjoint de Cabinet : Contrôleur Général Grou Marc Zimé  
GUINIKOUKOU
- Inspecteur Général de la Police : Commissaire Divisionnaire Pierre  
Claver GODONOU ;
- Directeur de la Prévention et de la Protection Civile : Monsieur Félicien Innocent  
ACCROMBESSY

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 20 Février 1995

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat à la Présidence  
de la République, Chargé de la Coordination de  
l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,

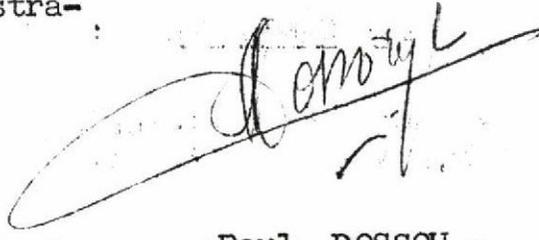


Désiré VIEYRA.-

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale,      Le Ministre des Finances,



Antoine Alabi GBEGAN.-



Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 MEPR-DN 4 MF 4 MISAT 4  
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DE-DCP-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB  
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM 2 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 4 JORB 1.-